

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021**

Régulièrement convoqué le 9 avril 2021, le conseil municipal s'est réuni le 12 avril 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Michèle DORIN, Vincent JACQUET, Julie JUGNET, Sébastien PRADES, Jean-François SANVERT.

Absent et excusé : Antoine BELICARD

Mme DORIN Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 29 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Annulation de la délibération fixant le taux de la taxe foncière pour la commune. En effet la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par le transfert de l'ex-part départementale de la taxe foncière bâtie directement à la commune. Le taux 2021 doit donc cumuler la part communale et la part départementale pour former le taux de référence 2021. En ce qui concerne Saint Pierre, les taux de 2021 sont les suivants : 15.49% pour la commune et 20.08% pour le département soit un total de 35.57%.

Le conseil vote à l'unanimité des personnes présentes le taux de 35.57% pour l'année 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux de 51.39 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties (TFNB) reste inchangé par rapport à l'année 2020.

Questions diverses :

- Les plaques de noms de rues et de numéros ont été livrées et doivent être installés. En ce qui concerne les numéros, plusieurs permanences sont fixées à la mairie pour la récupération des plaques par les propriétaires (19, 23 et 24 avril). En ce qui concerne les plaques de rues, le conseil ayant décidé que l'installation sera effectuée par nos soins avec l'aide de l'employé communal et éventuellement d'habitants volontaires, un temps de repérage du positionnement des piquets est fixé. Les élus qui le souhaitent se joindront à ceux ayant en charge le dossier d'adressage. Il sera ensuite nécessaire d'organiser concrètement la pose.

- Fermeture de la Poste le 15 mai : les services de la Poste souhaitent savoir si le conseil accorde l'autorisation de fermer l'agence postale le 15 mai (pont de l'Ascension). Après discussion le conseil donne son accord.
- La question d'une diffusion de la liste des noms de rues avec leur localisation dans les hameaux est posée. Nous n'avons pas de documents de synthèse. La question sera posée à la Poste qui a suivi le dossier.
- Demande de l'école de musique pour une aubade éventuelle à Saint Pierre en fin d'année scolaire : le conseil est tout à fait d'accord. La concrétisation du projet et son organisation seront à revoir en fonction des conditions sanitaires du moment.
- Commande d'enrobé à froid : la communauté de commune va passer les commandes d'enrobé à froid. La commune de Saint Pierre peut bénéficier de 3 tonnes. Le conseil décide de commander la totalité des 3 tonnes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21h30